

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« CELEBREZ L'AMOUR AVEC LES COMMERCANTS DE METZ »

ARTICLE 1 : objet

La Fédération des Commerçants de Metz, située au 2 place d'Armes J.F. Blondel à Metz., organise un jeu-concours photobox avec l'Hôtel La Citadelle MGallery à Metz.

ARTICLE 2 : modalités et conditions de participation

Ce jeu-concours, gratuit, est ouvert à toutes les personnes majeures résidentes en France. La Fédération des Commerçants se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires concernant l'identité des participants.

ARTICLE 3 : durée

Les internautes pourront participer au jeu-concours, le mercredi 14 février de 11 h à 18 h dans les photobox installés rue Taison, Place Saint Louis, Place d'Armes (Agence Inspire Metz-Office de Tourisme) et dans le quartier du triangle impérial (rue Gambetta)

ARTICLE 4 : but du jeu

Pour jouer, les participants devront se prendre en photo dans les photobox et déposer celle-ci avec leurs coordonnées dans l'urne située sur place.

ARTICLE 5 : tirage au sort

À l'issue du jeu-concours et afin de déterminer la trentaine de gagnants, un tirage au sort sera effectué par la Fédération de Commerçants. Les gagnants seront informés après vérification de leur éligibilité/identité.

ARTICLE 6 : lots

Pour l'ensemble du jeu-concours, les prix seront les suivants :

- Ci-joint liste

ARTICLE 7 : contestation et limitation de responsabilité

Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront être ni transmissibles, ni cumulables, ni échangés contre un autre objet ou contre une valeur monétaire, ni remboursés.

La Fédération des Commerçants se réserve le droit d'exclure définitivement toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu-concours.

ARTICLE 8 : résultats

Les gagnants seront prévenus individuellement par courrier électronique afin de leur indiquer les modalités de remise de leur prix.

ARTICLE 9 : annulation/modification

La Fédération des Commerçants se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler à tout moment le jeu-concours sans engager sa responsabilité et sans indemniser les participants.

ARTICLE 10 : acceptation du présent règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée souverainement par la Fédération des Commerçants.

ARTICLE 11 : protection et utilisation des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre du jeu-concours et au travers du formulaire de participation, plusieurs informations telles que le nom-prénom, l'adresse, le numéro de téléphone l'adresse mail, le code postal, seront demandés aux participants. L'adresse mail servira au bon déroulement du jeu-concours, avec le consentement de chaque participant au préalable et sera exclusivement conservée pour contacter les gagnants. Dans le cadre du règlement général de la protection des données, la durée de conservation de ces données est de 3 ans à compter de la date à laquelle les informations auront été communiquées.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles communiquées en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : contact@fedemetz.fr

ARTICLE 12 : litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, les participants s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler les éventuelles contestations par voie de conciliation en envoyant leur requête par email à : contact@fedemetz.fr et en précisant l'objet « jeu-concours ». Si aucun accord à l'amiable n'a été trouvé dans un délai de deux mois à compter de la réception de la contestation, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

ARTICLE 13 : consultation du règlement

Le règlement du jeu-concours est disponible en téléchargement libre sur la page :

<https://www.fedemetz.fr/animations/celebrez-lamour-avec-les-commerçants-de-metz/>

Fait à Metz, le 7 Février 2024